



FICHE D'INSTALLATION DU MARQUAGE ANTIVOL COMPUGUARD



TOUJOURS NETTOYER la surface avec un chiffon sec et doux.

JAMAIS de produits chimiques ou nettoyeurs industriels.

TOUJOURS apposer le marquage antivol **Compuguard** sur une partie non amovible et visible de l'équipement à protéger.



1



2



3



6

1. Retirer le film protecteur du collant qui est sur le marquage antivol COMPUGUARD.
2. Appliquez la colle LOCTITE sur le **texte visible de l'empreinte chimique et encerclez la** (voir figure 2).
3. Positionnez le marquage antivol COMPUGUARD à l'endroit choisi. Appliquez une pression sur les 4 côtés pour emprisonner la colle, ensuite appuyez fermement sur le centre pour garantir une bonne qualité du transfert chimique.
4. Si la colle déborde un peu, utilisez le film protecteur pour nettoyer l'excédent. N'utilisez pas de papier essuie-tout.
5. Apposez l'autocollant rouge d'avertissement et de dissuasion.
6. MISE EN GARDE pour les ordinateurs en aluminium/magnésium, ainsi que pour les téléphones et autres petits équipements: poser le marquage antivol COMPUGUARD

avec précaution sur le boîtier de l'écran car ces matières sont glissantes pendant l'application. Utilisez du scotch tape pour pré-positionner le marquage antivol (à retirer sous 10 minutes).

7. a) Connectez vous à <https://anti-theft.org/i3rs/>
b) Cliquez sur «Corporatif». Utilisateur + mot de passe
c) Enregistrez les informations du marquage antivol COMPUGUARD, type du matériel, numéro de série, marque, modèle, nom de la personne qui en est responsable et localisation.

Votre matériel est maintenant protégé et enregistré dans le Système i³RS de COMPUGUARD
Pour plus d'informations, contactez:
ventes@fleetinfo.info 1.855.836.4877

ATTENTION !

- Votre équipement n'est **pas protégé tant qu'il n'est pas enregistré**. <https://anti-theft.org/i3rs/>
- Quand vous revendez votre équipement usagé, ne jamais retirer le marquage antivol car il laisserait apparaître l'empreinte chimique et la mention «Matériel Volé». Mettez simplement à jour la base i³RS et le transfert de propriété sera effectif.